



REGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB ACL NATATION ESTIVALE

Le Club :

- L'ACL Natation est une association « loi 1901 », à but non lucratif.
- Le Club a 2 objectifs prioritaires et complémentaires : Convivialité entre Tous et Réussite sportive.
Le Club acceptera des nageurs de club d'hiver sous conditions et selon l'effectif du club
Aussi, il leur sera demandé :
 - *Un accord écrit de leur club.*
 - *Une décharge parentale.*
 - *Une attestation d'assurance spécifique.*

L'entraîneur :

- Au début de la saison, l'entraîneur met en place une planification d'entraînements dans le but de faire évoluer le nageur au sein du milieu aquatique.
- Les horaires d'entraînements sont fixés par l'entraîneur.
- Les entraînements se dérouleront sous l'entière responsabilité de l'entraîneur du club.

Le nageur :

- Le nageur pourra assister aux entraînements ainsi qu'aux compétitions QUE lorsque son dossier d'inscription sera complet, avec un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation, daté de moins de trois mois à la date du démarrage des activités.
- Le nageur doit se soumettre au règlement intérieur de la piscine.
- Le nageur doit respecter, l'entraîneur, les membres du club et toutes personnes qui l'encadrent lors des compétitions, les employés de la piscine ainsi que le matériel et les locaux.
- La régularité aux entraînements est un gage de réussite.

Les parents :

- Les parents doivent s'assurer que l'entraînement a bien lieu, avant de déposer leur(s) enfant(s) à la piscine.
- Les parents confient leur(s) enfant(s) à un professionnel du milieu aquatique. Ils peuvent par la configuration de la piscine devenir spectateurs des séances ; Cependant, il est souhaitable que ceux-ci n'entravent pas le bon déroulement des entraînements créés par l'entraîneur.
- A la fin de l'entraînement (et des compétitions), ils se doivent de les récupérer à l'heure.
- Il leur sera demandé d'accompagner leurs enfants aux compétitions, au moins une fois dans la saison
- Aider aux organisations locales.

Pour la section Natation Compétitive Estivale:

- Les compétitions se déroulent selon un planning reçu en début de saison.
- Il est demandé de faire au moins 3 compétitions.
- L'inscription se fait en début de semaine auprès de l'entraîneur.
- En cas de forfait non justifié, l'amende infligée au club par le comité sera facturée aux nageurs.
- Une carte d'entrées gratuites à la piscine vous sera remise après avoir effectué 2 compétitions.

Droit à l'image :

- Toute personne présente lors des manifestations est susceptible d'avoir des photos publiées sur le site web du club ou dans les journaux, s'il n'en formule pas préalablement le refus par écrit.

**L'esprit d'équipe est une garantie pour le club.
Il semble indispensable que tous les nageurs se soutiennent mutuellement
et le mauvais esprit n'a pas de place dans un club sportif.**

Le bureau se réserve le droit d'appliquer des sanctions en cas d'indiscipline flagrante ou de non-respect répété du règlement ; exclusion momentanée ou définitive (pas de remboursement du club)

COUPON « REGLEMENT DU CLUB ACL NATATION ESTIVALE »

A RETOURNER AVEC LE DOSSIER

Nous, parents et nageurs avons bien pris connaissance du règlement et en acceptons les clauses

NOM :PRENOM :

Signature du (des) nageur (s)

Signature des parents

